

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris  
BP 5  
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 19 JUIN 2008  
A 18 HEURES 15**

L'an deux mille huit, le 19 Juin à 18 heures 15, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier sous la présidence de **Monsieur DEZELU Jean-Michel**.

Date de la convocation : 12 juin 2008

**Etaient présents** :

***La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :***

Messieurs DEZELU, BERRUE, DESCHAMPS, CHESNEAU et MICHOUX

***La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :***

Mademoiselle VISOMBLIN, Messieurs COUTAN, LEHOUX, LOMBARDI

***La Communauté de Communes Cœur de Sologne :***

Mesdames BOUCHENY et MORIN, Messieurs DOUCET et TARQUIS

***La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :***

Messieurs NIEUVIARTS et HENRY

Pouvoir de Monsieur DERBOIS (C.C.C.S.) à Madame BOUCHENY (C.C.C.S.) et de Monsieur PITAULT (C.C.S.R.) à Monsieur DEZELU (C.C.S.R.).

**Etaient excusés** : Madame PRIOL (C.C.C.S.), Monsieur AGUETTAZ (C.C.C.S.), Monsieur DERBOIS (C.C.C.S.), Monsieur Des ABBAYES (C.C.C.S.), Monsieur VOVELLE (C.C.C.F.S.A.), Monsieur DELAITRE (C.C.S.E.), Monsieur HENAULT (C.C.S.R.), Monsieur CHAUVIN (C.C.S.R.), Monsieur CHARPENTIER (C.C.S.R.), Monsieur SMOLARSKI (C.C.S.R.), Monsieur PITAULT (C.C.S.R.) et Monsieur BEAUJEAN (C.C.S.R.)

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé.

**Etaient absents** : Monsieur COLLAS DES FRANC (C.C.S.E), Monsieur CHOPINEAU (C.C.S.R.) et Monsieur DELANOUE (C.C.S.R.).

**Assistaient à la réunion** :

- Madame RAIMBAULT, déléguée suppléante C.C.S.R.
- Madame PITAULT, directrice du Syndicat
- Mademoiselle ROUSSEAU, chargée du traitement
- Monsieur AFFOUARD, responsable technique

Monsieur LEHOUX assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice.

## **I - Approbation des comptes rendus du 13 et 29 mai 2008**

Les comptes rendus des Comités Syndicaux du 13 et 29 mai 2008 sont soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical.

**Aucune observation n'étant formulée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.**

## **II - Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Suite à la mutation d'un agent du S.M.I.C.T.O.M., il a été lancé appel à candidature pour pallier à ce remplacement.

A l'issue des entretiens et des tests auxquels les candidates ont été soumises, le choix s'est porté sur la candidature d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de la Fonction Publique d'Etat.

Cet agent sera recruté par voie de détachement d'une durée d'un an.

Aussi, il est proposé :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe occupé par l'agent ayant muté dans une autre collectivité,
- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour l'agent qui va intégrer le S.M.I.C.T.O.M. à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, acceptent cette proposition à l'unanimité.**

## **III - Autorisation de signature du marché « conditionnement, transport et traitement des déchets ménagers »**

Le marché « conditionnement, transport et traitement des déchets ménagers » établi sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancé fin avril 2008.

Suite aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du 12 et 16 juin, le choix s'est porté sur la **Société VEOLIA Propreté-Soccoim SAS** pour les lots suivants :

### Lot n° 1 : transport et conditionnement des déchets ménagers et assimilés

➤ Location d'une semi à Fond Mouvant Alternatif (FMA) pour un montant annuel de 8 750,00 € HT. Le nombre de FMA varie selon la tranche kilométrique parcourue aller-retour au départ du site de Nouan-le-Fuzelier ( de 0 à 499 kms : 2 FMA ).

➤ Transport pour un coût kilométrique aller-retour au départ du site de Nouan-le-Fuzelier.

- De 0 à 99 kms : 2,29 € HT/km
- De 100 à 499 kms : 2,14 € H.T./km
- De 500 à 999 kms : 1,93 € H.T./km
- Par tranche de 500 kms à partir de 1000 kms : 1,91 € H.T./km

### Lot n° 2 : traitement des déchets ménagers et assimilés

- 62,00 € H.T.la tonne de déchets incinérés

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité l'avis de la commission d'appel d'offres et autorisent Monsieur le Président à signer le marché relatif à cette consultation.**

Celui-ci prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour une durée de 3 ans reconductible 2 fois un an.

#### **IV - Convention d'adhésion à Eco-Folio**

Monsieur le Président rappelle la possibilité pour le S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris de percevoir une aide supplémentaire pour les Imprimés Non Sollicités (INS). Celle-ci équivaldrait à **7 800 €** en complément du rachat de la matière.

**Une vigilance permanente étant portée sur la gestion du budget, les membres du Comité Syndical, sensibles à cette opportunité, autorisent Monsieur le Président à signer cette convention.**

#### **V - Convention d'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron**

Ayant statué sur l'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron pour les habitants des communes de Villeny, La Marolle-en-Sologne et de La Ferté-Beauharnais, **Monsieur DEZELU** a souhaité évoquer avec **Messieurs BLANCHE** et **GUEMON**, maires de Villeny et de la Ferté-Beauharnais, les conditions d'accès à cette déchèterie, à savoir le retrait des bennes dédiées aux déchets verts dans ces deux communes.

Concernant la commune de Villeny, **Monsieur BLANCHE** ayant présenté ces conditions à son conseil municipal, préfère ne pas donner suite à cette demande privilégiant la proximité de la plate-forme pour les habitants de Villeny.

En ce qui concerne la commune de La Ferté-Beauharnais, **Monsieur GUEMON** évoquera ces conditions lors du prochain conseil municipal de la Ferté-Beauharnais et ne manquera pas de tenir informé le S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris de sa décision.

#### **VI - Questions diverses**

- **Acquisition d'un véhicule léger**

Au vu des propositions des différents garagistes situés sur le territoire du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris, l'offre retenue pour le remplacement d'un véhicule est celle du garage des Plaines à Souesmes pour un montant de **12 160 € TTC** sur la base d'une Clio 1,5 DCI.

L'ancien véhicule sera repris en l'état pour **2 000 €**.

- **Acquisition d'un transpalette électrique**

Après négociation, ce matériel destiné à transporter les électroménagers sera acquis auprès de la **Société Hyster** pour un montant de **4 920,34 € TTC**

- **Demande d'adhésion de la commune de la Ferté-Saint-Aubin**

**Monsieur DEZELU** donne lecture du courrier reçu le 16 juin de la Communauté de Communes du Canton de la Ferté-Saint-Aubin demandant les conditions d'accès au S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris pour la commune de la Ferté-Saint-Aubin.

Actuellement liée à un prestataire privé jusqu'au 31 mars 2009, celle-ci s'interroge quant à l'adhésion soit au S.M.I.R.T.O.M. de Beaugency incluant les communes d'Ardon et de Ligny le Ribault, soit au S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris incluant les communes de Marcilly-en-Villette, Méneestreau-en-Villette et Sennely ou bien à consulter les services des sociétés privées.

Au vu de la multitude de questions posées par les services administratifs et techniques du S.M.I.C.T.O.M. sur les informations transmises par la commune de la Ferté-Saint-Aubin sur les prestations actuelles, la réponse souhaitée pour le 30 juin prochain ne pourra être tenue.

Dans l'éventualité où la commune de la Ferté-Saint-Aubin adhérerait au S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris, la totalité du service devra être revue et les tournées refondues.

**Monsieur NIEUVIARTS** évoque l'ambiguïté de sa position dans la mesure où il est à la fois président de la section environnement de la Communauté de Communes et délégué du S.M.I.C.T.O.M.

Celui-ci informe les membres du Comité Syndical que cette demande est la conséquence d'une part du mode de collecte réalisé à l'heure actuelle qui n'est pas satisfaisant et d'autre part des services du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris qui présentent des complémentarités par rapport à certaines prestations sur la commune de la Ferté-Saint-Aubin.

Avant de s'engager dans une étude approfondie, les membres du Comité Syndical souhaitent qu'une réunion puisse avoir lieu rapidement entre les services de la commune de la Ferté-Saint-Aubin et ceux du S.M.I.C.T.O.M.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.**